

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-223_06_037-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 20223

N° 2023_06_037

Objet : Dolmen – Tarifs des visites guidées 2023

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Le président Luc PICHON expose aux conseillers que depuis le début de l'action « Ardèche, terre de dolmens », les visites guidées et les événementiels organisés autour des dolmens sont gratuits.

Afin de renforcer la qualité des visites guidées notamment, celles-ci sont assurées depuis 2022 par un guide conférencier. La thématique principale de la sortie reste les dolmens à laquelle s'ajoute des contes et anecdotes par exemple pour un public familial.

La prestation du guide et la plus-value que cela ajoute aux visites impliquent que ces sorties ne soient plus gratuites et qu'une participation payante soit demandée au public.

Le tarif appliqué, à partir du 1^{er} juillet 2023, pour les visites guidées d'environ 2h30 serait de :

- 6 euros par adultes
- 3 euros par enfant
- Gratuit pour les moins de 6 ans.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en place des tarifs des visites guidées, tels que proposés, à partir du 1^{er} juillet 2023

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude AGERON

